



Se sortir d'un prêt à taux variable

Par **gonnetsamuel**, le **02/02/2009 à 15:06**

Bonjour,

J'ai souscrit en 07/2007 un prêt EVOLUTO chez GE Money Bank. Taux variable, basé sur l'EURIBOR 1 mois +1.75% avec un taux d'appel de 3.99 %. Lorsque j'ai souscrit, aucune simulation n'était obligatoire à l'époque, ce genre de produits bancaire n'est maintenant plus commercialisé.

Conseillé par l'AFUB, j'ai demandé à passer à taux fixe sur un taux proche de celui du marché en me basant sur les éléments suivants :

- Taux d'intérêt indexé sur un indice sans rapport direct avec l'objet du crédit,
- Violation du devoir de mise en garde contre les effets non seulement d'une remontée des taux (ça, on peut s'en douter) mais également en cas de stagnation ou de faible diminution de l'EURIBOR qui dans mon cas entraînait quand même une réévaluation à la hausse de mon taux d'intérêts au bout d'un an.

J'ai négocié par courrier avec le banquier, j'ai ensuite eu recours au médiateur et n'ai obtenu que la proposition de passer à taux fixe dans les termes du contrat.

Je souhaiterais savoir comment trouver un avocat qui me permette d'avoir une vision claire et sûre de mes possibilités d'aller en justice (et de gagner).

Merci.